

Face à l'urgence sociale actuelle, la Fédération des Services Sociaux estime que le chèque alimentaire constitue une des solutions raisonnables à l'augmentation préoccupante de la demande d'aide alimentaire.

Chaque jour qui passe, les files s'allongent devant les locaux d'organisations fournissant de l'aide alimentaire. Si cette situation n'est pas nouvelle – 450.000 personnes en Belgique avaient recours à cette aide avant mars 2020 – elle s'est considérablement aggravée depuis l'arrivée de la pandémie et des mesures de confinement qui l'ont accompagnée. On estime à 200.000 personnes les nouveaux publics (étudiant.e.s jobistes, travailleuses et travailleurs de l'économie "informelle", personnes au chômage partiel, indépendant.e.s, etc.) désormais en privation matérielle sévère¹. Ceux-ci nécessitent une aide alimentaire qui a subi elle-même les contrecoups de l'épidémie : manque de matériel de sécurité, moins d'inventés disponibles, moins d'associations ouvertes.

Et encore, **ce n'est là que les prémices d'une situation appelée à s'aggraver dans les mois qui viennent**. Plusieurs centaines de milliers de personnes sont aujourd'hui en chômage temporaire et 300.000 indépendants ont dû interrompre leurs activités. Il est à craindre qu'un certain nombre d'entre eux se retrouvent demain dans une situation de vulnérabilité encore augmentée. La perte financière encourue au cours des derniers mois concerne d'ores et déjà 60% des ménages. Les demandes d'aide alimentaire représentent plus d'un appel sur cinq au n° vert géré par la FdSS et mis en place par la Région Bruxelloise pour répondre à l'urgence sociale².

La seule réponse à cette situation sera-t-elle une approche humanitaire et caritative ? Des colis alimentaires ou des repas fournis « dans l'urgence » et avec peu de moyens affectent la dignité des personnes concernées et renforcent le sentiment de honte associé à ce type d'aide. **Pour des raisons touchant à la justice sociale mais aussi à la sécurité sanitaire des personnes faisant la file, c'est bien entendu inacceptable.**

Sur le terrain, de nombreuses organisations ont adapté leurs pratiques pour explorer des alternatives tenant compte du bien-être des personnes comme par exemple livrer des colis ou des repas au domicile des gens pour leur éviter de faire des déplacements ou d'attendre longuement dans des files mais aussi pour renouer le lien avec les personnes isolées.

La FdSS quant à elle a décidé de défendre l'idée de la diffusion d'un chèque alimentaire complétant l'aide matérielle et permettant aux personnes émargeant aux services sociaux (CPAS ou associatifs) d'aller faire leurs courses comme tout le monde dans les commerces de leur quartier. Un tel chèque existe déjà en de nombreux endroits. Certains travailleurs le connaissent sous le nom de chèque repas, mais sa forme sociale a déjà été expérimentée avec succès par certains CPAS, celui d'Anvers notamment. **Appelés tickets "S", ils sont désormais des formules éprouvées, qu'il suffirait de généraliser.**

Certes, les chèques alimentaires ne remplaceront pas le relèvement des minima sociaux mais ils peuvent contribuer à l'anticiper. De plus, parmi les avantages d'un tel chèque, figure notamment le droit de pouvoir choisir soi-même son alimentation, ce qui reste une chose trop rare pour les personnes vivant d'aide sociale. Un tel chèque, parce qu'il est un moyen de paiement, encouragera également le recours aux commerces de quartier et de proximité

¹ Evaluation du Bureau du plan

² Pour en savoir plus sur le numéro vert d'urgence sociale et les situations rencontrées par le public nous vous invitons à consulter [le dossier de presse en ligne](#).

en même temps qu'il affectera favorablement le montant des minima sociaux. Bien entendu, et spécialement en ces temps de crise sanitaire, son usage se devra d'être étendu aux populations vivant sans couverture sociale.

Le déconfinement des personnes les plus vulnérables doit passer par des **solutions qui augmentent la capacité d'autonomie et de reliance plutôt que de perpétuer des systèmes de dépendance et de subordination**. Un tel chèque serait un vrai premier pas dans cette direction et permettrait en outre aux personnes les plus vulnérables de faire ce que les pouvoirs politiques semblent avoir le plus de difficulté à faire : anticiper.

Contact presse

Votre correspondante à la FdSS sur cette question est Catherine Rousseau.
catherine.rousseau@fdss.be GSM : 0474 901694 + fixe : 060 241748

Concernant le numéro vert d'urgence sociale mis en place par la FdSS à Bruxelles :
julie.kesteloot@fdss.be 0477 305378 ou joelle.vanlaethem@fdss.be 0474 746740

La Fédération des Services Sociaux (FdSS) fédère et représente des services sociaux associatifs en Wallonie et à Bruxelles.

Pour soutenir les acteurs sociaux de terrain, elle développe des projets, des formations et une expertise, en particulier dans les domaines du droit à l'alimentation, à l'eau et à l'énergie. Elle contribue également à la réflexion en matière de travail social et de politique sociale via ses projets de recherche-action.

À partir de ces analyses et en collaboration avec les travailleurs sociaux, elle interpelle et formule des recommandations à l'attention des pouvoirs publics et des acteurs administratifs et associatifs.

En savoir plus : www.fdss.be